



ÉGLISE
CATHOLIQUE
de QUÉBEC

**Mission
nouvelle
évangélisation**



ÉGLISE
CATHOLIQUE
de QUÉBEC

**Démarche du
congrès d'orientation
pour l'avenir des
communautés chrétiennes**

Mission nouvelle évangélisation

**Énoncé de mission
Orientations
Actions à réaliser**

Message de l'Archevêque	3
Une vision commune	9
Énoncé de mission	10
Les trois orientations	11
Les actions à réaliser	13
• Le projet pastoral	14
• Le projet catéchétique	14
• Soutien et formation des personnes qui s'engagent dans les communautés chrétiennes locales	15
• L'amélioration des communications	16
• Des façons variées de se rassembler pour la prière.....	16
• L'organisation des communautés.....	16
• Les ressources humaines.....	17
• L'action pastorale.....	18
• Les questions administratives.....	19
 Les annexes	
Annexe 1 : L'équipe pastorale	22
Annexe 2 : L'équipe d'animation locale	23
Annexe 3 : Le Conseil d'orientation pastorale	25
Annexe 4 : Précisions sur l'organisation des communautés	26



**Message
de l'Archevêque**

*O Esprit Saint de Dieu,
souffle imprévisible
et tout-puissant de l'éternel Amour,
merci
de rassembler
l'Église catholique de Québec
pour l'Eucharistie et la mission.*

*Donne
à nos communautés, témoins de Jésus Christ,
de s'engager ensemble
sous l'étendard
de Notre-Dame de l'Immaculée Conception
pour la nouvelle évangélisation
de notre pays.*

À la gloire de Dieu le Père.

Marc Card. Drouin

Chers diocésains et diocésaines,

prêtres, diacres, agentes et agents de pastorale,

religieuses, religieux, membres d'instituts de vie apostolique,

fidèles laïcs et toutes les personnes intéressées au patrimoine religieux de l'Archidiocèse de Québec,

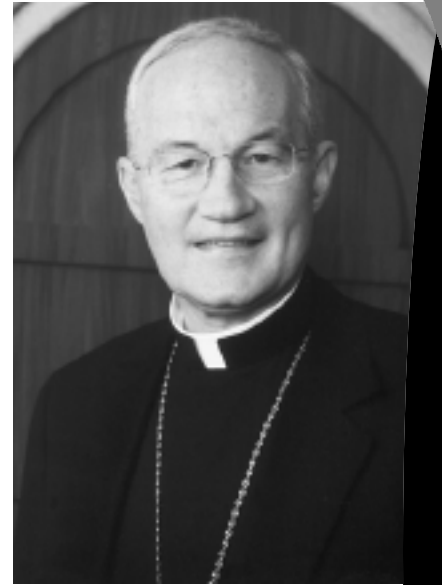
Je tiens à introduire la promulgation des résultats du « *Congrès d'orientation pour l'avenir des communautés chrétiennes* » par cette prière au Saint-Esprit. Elle exprime à la fois notre gratitude pour la démarche de discernement spirituel qu'il nous a été donné de vivre, et notre engagement à intensifier nos rassemblements d'Église pour promouvoir la nouvelle évangélisation dont notre pays a besoin en cette heure de son histoire.

Nous vivons à une époque charnière entre un temps de chrétienté désormais révolu et le temps d'une nouvelle présence de l'Église au monde dont les contours ne sont pas encore définis et prévisibles. Cette transition est propice à la prière et au dialogue fraternel car, pour hâter l'avènement du Royaume, il nous faut d'abord écouter la voix de l'Esprit pour être ensuite vraiment disponibles à la mission. C'est donc le temps de la prière et de la mission ! Une mission d'évangélisation comme aux origines, une mission divine et humaine à la fois, qui vient d'en haut mais que nous accomplissons ensemble, l'Esprit Saint et nous-mêmes (Actes 15,28), par l'annonce de la Bonne Nouvelle et la transformation du monde.

« Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit et leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit. Et voici que je suis avec vous pour toujours jusqu'à la fin du monde. » (Évangile de Matthieu 28, 19-20).

Mission nouvelle évangélisation

Les orientations de base du congrès d'octobre 2004 insistent sur l'évangélisation qui est devenue en quelque sorte le *leitmotiv* de



notre réflexion. C'est pourquoi je promulgue l'ensemble des résultats de ce congrès sous le titre : **Mission nouvelle évangélisation**. Cet accent particulier ne signifie pas que les sacrements sont relégués au second plan, loin de là, mais que leur sens et leur pratique sont renouvelés à partir de l'annonce du Christ Jésus selon l'enseignement primitif des Apôtres au livre des *Actes*. Cette orientation correspond au projet de nouvelle évangélisation que le Saint-Père Jean-Paul II propose depuis le début de son pontificat. Selon lui, l'évangélisation n'est pas nouvelle à cause de son contenu qui reste toujours la Personne de Jésus Christ et son oeuvre trinitaire de salut du monde par la mission de l'Église. Elle est nouvelle aujourd'hui par son ardeur, par ses nouveaux moyens et son nouveau langage.

Mais qu'est-ce donc au fond qu'évangéliser ? Paul VI l'a décrit dans sa grande exhortation apostolique de 1975 : « Évangéliser, pour l'Église, c'est porter la Bonne Nouvelle dans tous les milieux de l'humanité et par son impact, transformer du dedans, rendre neuve l'humanité elle-même : "Voici que je fais l'univers nouveau" (Apocalypse 21, 5). Mais il n'y a pas d'humanité nouvelle s'il n'y a pas d'abord d'hommes nouveaux, de la nouveauté du baptême et de la vie selon l'Évangile. Le but de l'évangélisation est donc bien ce changement intérieur et s'il fallait le traduire d'un mot, le plus juste serait de dire que l'Église évangélise lorsque, par la seule puissance divine du Message qu'elle proclame, elle cherche à convertir en même temps

la conscience personnelle et collective des hommes, l'activité dans laquelle ils s'engagent, la vie et le milieu concrets qui sont les leurs»¹.

Comment cette évangélisation a-t-elle un impact sur la société moderne? Par la force de la charité enracinée dans l'Eucharistie qui fait de l'Église un sacrement du salut c'est-à-dire une communion des croyants aux Personnes divines qui devient source de l'unité de l'humanité en Jésus Christ. Écoutons Jean-Paul II: «En s'unissant au Christ, le peuple de la nouvelle alliance, loin de se refermer sur lui-même, devient "sacrement" pour l'humanité, signe et instrument du salut opéré par le Christ, lumière du monde et sel de la terre (cf. Matthieu 5, 13-16) pour la rédemption de tous. La mission de l'Église est en continuité avec celle du Christ: "De même que le Père m'a envoyé, moi aussi, je vous envoie" (Jn 20, 21). C'est pourquoi, de la perpétuation du sacrifice du Christ dans l'Eucharistie et de la communion à son corps et à son sang, l'Église reçoit les forces spirituelles nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Ainsi, **l'Eucharistie apparaît en même temps comme la source et le sommet de toute l'évangélisation**, puisque son but est la communion de tous les hommes avec le Christ et en lui avec le Père et l'Esprit-Saint»².

La nécessité de porter témoignage ensemble au don du salut en Jésus Christ, en paroles et en actes, est ressentie avec une urgence nouvelle depuis quelques années dans notre pays. Certes la plupart des gens ont été baptisés et ont reçu les premiers éléments de la foi chrétienne. Cependant, à travers les hauts et les bas de leur existence, plusieurs n'accordent plus une importance majeure à cette foi pour éclairer et orienter leur vie. Les disciples de Jésus sont donc invités à montrer de façon plus claire que le Ressuscité est au centre de leur existence et qu'Il les rassemble régulièrement pour écouter sa Parole et pour se nourrir de son Eucharistie, le plus grand trésor de l'Église. Ils sont ainsi invités à vivre une vie fraternelle et communautaire plus vraie et plus attrayante qui combat l'individualisme ambiant et qui rayonne positivement sur l'ensemble de la société.

Une démarche de consultation et de participation

C'est cette urgence qui fut la motivation première de la grande démarche appelée *Congrès d'orientation sur l'avenir des communautés chrétiennes* que j'ai initiée à la fin de 2003. En effet, parmi les diverses formes de vie communautaire, celle qui rejoint le plus grand nombre de personnes est la vie paroissiale. C'est là également que les résistances au changement pour s'adapter aux nouveaux défis de l'évangélisation apparaissent le plus nettement. D'autres regroupements de l'Église diocésaine comme les communautés religieuses et les mouvements apostoliques seront bientôt invités à une démarche de réflexion sur l'état de leur contribution spécifique à l'évangélisation. Mais il est apparu prioritaire de nous interroger sur l'avenir des paroisses et des communautés chrétiennes et sur la façon dont elles peuvent développer une vitalité accrue et une conscience missionnaire à la hauteur des besoins de notre époque.

Le *Synode diocésain* de 1995 avait déjà fait plusieurs propositions en ce sens. Mon prédécesseur, M^{gr} Maurice Couture avait aussi, dans une lettre pastorale de 1999, indiqué des voies d'évangélisation en milieu paroissial. Ces directives ont porté du fruit mais il faut maintenant pousser plus loin l'adoption d'une vision commune et de pistes d'actions concertées à partir des résultats du congrès.

Il est clair qu'un tel congrès ne pouvait se résumer à deux ou trois jours de rencontre, mais devait plutôt constituer une démarche déployée dans le temps où les participants pourraient mûrir leurs réflexions et leurs choix. Il s'est aussi avéré que la procédure à suivre n'était pas celle du débat où des groupes essaient de faire prévaloir leur point de vue, mais plutôt celle du discernement spirituel où nous prêtons une grande attention aux appels de l'Esprit, où chacun écoute les autres avec beaucoup de respect et où nous essayons de faire des choix les plus ajustés possibles à la volonté de Dieu. Enfin cette démarche devait impliquer, de préférence, des membres des trois groupes qui exercent un leadership important dans la vie des paroisses, à savoir: l'équipe pastorale, le Conseil paroissial de pastorale et l'Assemblée de fabrique.

1 SS Paul VI, Exhortation apostolique *L'Évangélisation dans le monde moderne*, n° 18

2 SS Jean-Paul II, Lettre encyclique *Ecclesia de Eucharistia* sur le rapport de l'Église à l'Eucharistie, n° 22

La démarche a été vécue jusqu'à maintenant en deux étapes principales :

- Celle des rencontres locales, où plus de 60 groupes se sont réunis à quatre reprises pour étudier des propositions contenues dans un *Document d'orientation*, et y discerner ce qui favorisait davantage l'évangélisation et la vitalité des communautés. Plus de 3000 personnes ont été touchées directement par cette démarche.
- Celle de l'assemblée plénière du congrès, qui a commencé par la présentation d'un *Document de participation* inspiré par les réflexions de la première phase et par les suggestions venues des groupes locaux.

Dans ce *Document de participation*, je présentais un **énoncé de mission** abrégé et reformulé, **trois orientations** fondamentales pour la vie des communautés et **trois actions à réaliser** qui concernaient le projet pastoral paroissial, le catéchuménat et le projet catéchétique. Ensuite, le document formulait 23 propositions, parfois proches de celles du premier document ou parfois fortement modifiées. En particulier, on y soulignait davantage la place centrale de l'Eucharistie dans la vie des communautés et la nécessité d'une relance de l'appel aux ministères ordonnés et aux vocations consacrées.

Plus de 1100 personnes déléguées par les communautés se sont engagées activement dans cette seconde étape, souvent en concertation avec tous ceux et celles qui avaient participé à la première étape. Une centaine d'autres personnes provenant des conseils diocésains, des équipes diocésaines et régionales, des communautés religieuses et des mouvements de jeunes ont complété l'assemblée plénière du congrès, tenue les 22-23 octobre 2004.

La phase décisive de la mise en œuvre des orientations du congrès

Les participants et participantes ont été unanimes à dire que l'assemblée plénière du congrès a constitué une forte expérience de vie en Église. Nous nous sommes retrouvés au-delà des différences d'âge, de situation sociale, de milieu de vie ou de statut ecclésial, dans une commune attitude de prière, d'écoute respectueuse des autres, de recherche de la volonté de Dieu. Nous avons senti

que l'Esprit Saint était avec nous pour développer une réelle unité d'esprit et de cœur, et pour faire face ensemble à la situation actuelle marquée par la diminution des ressources humaines et matérielles de nos communautés paroissiales.

J'ai suivi personnellement l'ensemble de la démarche et j'ai reçu les avis exprimés lors de l'assemblée du congrès. Ces avis montraient un large accord sur la plupart des propositions. Les personnes délégués exprimaient une confiance générale dans les actions proposées mais demandaient dans plusieurs cas des nuances ou des modifications dans la formulation. Le comité de rédaction a de nouveau accompli un travail attentif et prolongé pour tenir compte de tout ce qui pouvait améliorer ces propositions. Je tiens à remercier ses membres de même que toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'organisation de ce grand congrès diocésain.

Je décide donc de promulguer l'ensemble des propositions qui suivent et d'affirmer officiellement qu'elles sont des actions à réaliser pour assurer la vitalité et la mission évangélisatrice de nos communautés paroissiales.

Vous noterez cependant qu'une des propositions n'a pas été retenue, soit celle d'initier des célébrations de la Parole le dimanche dans les paroisses où la disponibilité des prêtres est plus limitée. Je crois qu'en cette année de l'Eucharistie et dans la perspective du *Congrès eucharistique international* de 2008, nous devons faire tous les efforts pour offrir l'Eucharistie dominicale dans chaque communauté et pour faire saisir aux fidèles que ce Sacrement est central dans la vie et la mission de notre Église. La situation de notre diocèse à cet égard n'est pas comparable à d'autres où les distances sont plus grandes et où le nombre de prêtres est beaucoup plus réduit. Je souhaite que cette décision ferme suscite une attitude de plus grande espérance dans la prière, qu'elle encourage une culture plus dynamique des vocations sacerdotales et qu'elle prépare même les communautés à s'ouvrir à une aide extérieure si nécessaire.

Les priorités de mise en oeuvre

Naturellement, la mise en oeuvre de ces décisions demande à être étalée dans le temps pour que nous soyons certains de bien employer nos énergies et que nous n'ayons pas la sensation d'une surcharge de tâches à accomplir. Je demande donc que l'on commence prioritairement par les actions suivantes :

- Celle qui demande **l'élaboration d'un projet pastoral d'évangélisation dans chaque paroisse, qui tienne compte de l'option préférentielle pour les jeunes et de la situation des familles** (action à réaliser numéro 1). Les équipes régionales apporteront un éclairage et un soutien aux équipes paroissiales pour sa réalisation.
- Celles qui touchent **la catéchèse aux adultes et l'initiation à la vie chrétienne** (actions numéros 2 et 3) et qui demandent une collaboration entre les communautés chrétiennes locales, le Service diocésain d'animation pastorale et les équipes régionales.
- Celle qui touchent **la relance de l'appel aux ministères ordonnés et aux vocations consacrées** (actions numéro 13) et qui relève du Service diocésain d'animation pastorale en lien avec le Service des ressources humaines en pastorale et les communautés locales.
- Celles qui conduisent à **une réorganisation de l'animation des communautés chrétiennes locales par la mise en place des équipes d'animation locales et du Conseil d'orientation pastorale** (actions numéros 11 et 12). Dans leur réalisation, les équipes régionales apporteront leur soutien, en particulier pour la formation des personnes qui accepteront de faire partie de ces deux groupes.

Au cours des prochains mois, une équipe du Service diocésain d'animation pastorale, en collaboration avec les équipes régionales, fera une tournée des diverses régions du diocèse pour aider toutes les personnes qui ont à cœur l'avenir de leurs communautés à bien comprendre ces décisions et à commencer leur mise en oeuvre.

Conclusion

Que cette dernière phase de notre démarche – qui est en un sens la plus importante – soit source de dynamisme et de joie. Surtout, qu'elle se déroule à nouveau sous le signe de l'attention à l'Esprit Saint, du respect mutuel et de l'unité de pensée et de cœur. Par l'engagement de toutes les personnes baptisées avec leurs pasteurs dans des communautés vivantes, l'Église catholique de Québec reprend sa place comme partenaire d'une société en recherche de valeurs spirituelles et patrimoniales. Mon plus grand souhait est que nous donnions ensemble un témoignage d'unité qui relance chez nos contemporains le désir d'adhérer à l'Évangile. C'est la prière que je formule en invoquant sur notre Église l'Esprit Saint de la mission pour qu'Il confirme notre appartenance au Christ Ressuscité : « Que tous soient un comme toi, Père, tu es en moi et que je suis en toi, qu'ils soient un en nous eux aussi, afin que le monde croie que tu m'as envoyé » (Jn 17, 21).



Donné à Québec
le 2 février 2005 en la fête
de la Présentation
du Seigneur au Temple



Une vision commune

Énoncé de mission
Orientations
Actions à réaliser

L'énoncé de mission

*Témoins de Jésus Christ
dans l'Église catholique
de Québec,
la Parole de Dieu nous rassemble
pour l'Eucharistie et la mission.*

*Ensemble,
formons des communautés vivantes
pour l'évangélisation et
la transformation du monde.*



Les orientations

Orientation 1 :

L'évangélisation doit être au coeur de toutes les décisions et de toutes les actions pastorales, administratives et organisationnelles de nos paroisses.

Orientation 2 :

L'évangélisation requiert une « culture de la vocation » et la participation active d'un plus grand nombre de personnes baptisées.

Orientation 3 :

L'évangélisation s'appuie de façon toute particulière sur des communautés chrétiennes locales renouvelées et réorganisées.

Ces orientations traduisent la place primordiale qu'occupera, à l'avenir, l'*évangélisation* dans toutes nos décisions et actions. Elles affirment également la volonté que la mise en œuvre de l'évangélisation incombe à un plus grand nombre de personnes en raison même de la vocation que chacun et chacune a reçue à son baptême.

Il faut toutefois insister sur un aspect important : les efforts pour susciter une participation accrue des personnes baptisées doivent se réaliser de concert avec la **promotion des vocations spécifiques** qui sont essentielles à la vie de l'Église. De là l'importance de concentrer nos efforts afin de rendre les communautés chrétiennes toujours plus vivantes. Plus une communauté est priante, plus ses membres sont des disciples et des témoins de l'amour de Jésus, plus les possibilités augmentent que des jeunes se laissent interpeller à un engagement permanent dans les vocations spécifiques au ministère ordonné et à la vie consacrée. C'est ce que soulignaient fortement les participants et participantes au *Congrès continental sur les vocations*, tenu à Montréal du 18 au 21 avril 2002, lorsqu'ils parlaient de susciter une véritable « *culture de la vocation* ».

Mettre en œuvre ces orientations apparaît donc comme un moyen important pour nos communautés chrétiennes de pouvoir compter sur les ministres et les personnes consacrées **dont la présence est essentielle à la vie de notre Église**. Ces orientations vont aussi de pair avec *une option préférentielle pour les jeunes*, tel que souligné lors du congrès vocationnel, et impliquent un investissement de ressources dans la présence et l'action pastorale auprès de la jeunesse.



**Les actions
à réaliser**

Projet pastoral paroissial d'évangélisation

1

Que chaque paroisse ou regroupement actuel de paroisses se donne un projet pastoral paroissial d'évangélisation et le mette en œuvre en tenant compte de notre option préférentielle pour les jeunes et de la situation des familles.

Le *projet pastoral* vise à orienter à moyen et long terme l'ensemble de la vie paroissiale. Quelques paroisses ont formulé un tel projet au cours des dernières années. Entendu en ce sens, le *projet pastoral* est plus englobant que tel projet particulier ou telle activité.

Le *projet pastoral* constitue une visée à moyen ou long terme qui oriente et donne sens à toutes les actions et activités de la paroisse. Le *projet pastoral* doit être *missionnaire* (pour rejoindre les gens là où ils sont) et *communautaire* (porté et réalisé par tous les groupes de la paroisse).

Étapes de la formulation d'un projet pastoral

La formulation d'un projet pastoral nécessite une démarche d'animation impliquant le plus largement possible les membres de la paroisse. Cette démarche comporte habituellement les éléments suivants :

- Regarder le milieu, déceler les attentes des gens, identifier les limites de notre action pastorale actuelle.
- Discerner, à la lumière de la Parole de Dieu, quelles sont les interpellations que le Seigneur nous lance dans notre situation actuelle.
- Faire un lien clair entre les attentes exprimées, la Parole de Dieu et notre vision d'Église.
- S'assurer que le projet a un aspect missionnaire et qu'il est porté et réalisé par tous les groupes de la paroisse.
- Formuler le projet pastoral.

Un projet pastoral comprend normalement :

- **Une visée :**
Énoncé de l'objectif général, des buts, des valeurs qui sous-tendent le projet pastoral.
- **Des étapes :**
Priorités ou objectifs secondaires échelonnés sur quelques années.
- **Un plan d'action :**
Moyens, activités ou projets permettant de réaliser chacun des objectifs ou chacune des étapes.

Projet catéchétique

2

Que chaque paroisse précise son projet catéchétique en donnant une place importante à une solide catéchèse aux adultes.

3

Que toutes les paroisses, appuyées par le Service diocésain d'animation pastorale³, repensent et transforment leurs démarches d'initiation à la vie chrétienne, en s'inspirant du modèle catéchuménal et des lignes directrices contenues dans la lettre pastorale de l'Archevêque de Québec intitulée *La formation à la vie chrétienne dans l'Église catholique de Québec* (1^{er} novembre 2004).

Des explications sur le modèle catéchuménal :

Le catéchuménat proprement dit est une démarche proposée aux personnes de 14 ans et plus qui demandent le baptême. Au cours des dernières années, ces personnes sont devenues plus nombreuses de sorte que l'Archevêque a annoncé, en

³ Équipe de personnes, membres du personnel diocésain, qui a comme rôle d'agir en tant que service d'animation, de consultation et d'expertise dans la mise en œuvre des projets concernant l'ensemble du Diocèse.

avril 2004, la mise sur pied officielle d'un **catéchuménat diocésain**.

Quand on affirme que les démarches d'initiation à la vie chrétienne des enfants et des adolescents doivent *s'inspirer du modèle catéchuménal*, que veut-on dire?

On veut dire que cette initiation doit comporter les caractéristiques suivantes:

- Une entrée dans la foi qui soit graduelle et étalée dans le temps.
- Une grande attention portée à l'histoire de chaque personne, à ses interrogations et à ses réflexions. L'expérience humaine est un lieu premier de cette catéchèse.
- Un lien constant entre la catéchèse et la liturgie, s'exprimant en particulier par la célébration rituelle des étapes parcourues.
- Un lien entre les personnes catéchisées et l'ensemble de la communauté chrétienne.
- Une présentation progressive du mystère de Dieu, de la vie et du message de Jésus, du rôle de l'Église et des sacrements.

Cette démarche d'initiation est grandement facilitée lorsque les jeunes grandissent dans une famille où la foi chrétienne est déjà bien vivante, une famille qui initie peu à peu au mystère chrétien à travers des paroles, des gestes de la vie quotidienne, des prières et des rites qui jaillissent de cette vie. L'action pastorale des paroisses doit soutenir ces familles.

Elle doit aussi tenir compte du fait qu'une majorité de jeunes parents, tout en demandant la célébration des sacrements pour leurs enfants, ne sont pas des pratiquants réguliers ou n'ont guère fait de rencontre personnelle avec Jésus Christ, même s'ils sont baptisés.

Pour ces parents en particulier, la demande de sacrements devient l'occasion de proposer une démarche de clarification et d'approfondissement. Sans négliger la question légitime «quand mon jeune va-t-il célébrer son sacrement?», des paroisses ont commencé à proposer un cheminement plus long et lié à l'ensemble de la vie de la communauté, ce qui fait que la célébration n'est plus rattachée à l'âge ou au degré scolaire.

Pour plus de précisions, il est possible de consulter deux articles de la revue *Pastorale-Québec* publiés en 2003 (25-02-2003 et 26-03-2003) qui donnent des explications plus détaillées.

Soulignons que le document de l'Assemblée des évêques du Québec, intitulé *Jésus Christ chemin d'humanisation*, est également une précieuse référence pour inspirer l'ensemble de notre projet catéchétique.

Soutien et formation des personnes qui s'engagent dans les communautés chrétiennes locales

4

Que les membres des équipes pastorales (voir annexe 1), en plus d'assurer l'animation de la paroisse, aient comme rôle important de soutenir et d'encourager les personnes engagées dans les communautés chrétiennes locales. Qu'ils soient également responsables d'assurer l'unité entre les différentes communautés chrétiennes locales dont ils ont la charge .

5

Que le rôle premier des équipes régionales⁴ soit de soutenir, tant au plan pastoral qu'administratif, les membres des équipes pastorales des paroisses de leur territoire et de favoriser la collaboration entre ces paroisses en vue d'une unité d'action. De plus, que les équipes régionales, en collaboration avec le Service diocésain d'animation pastorale, s'assurent que les équipes d'animation locales et les Assemblées de fabrique reçoivent la formation continue nécessaire à leur implication.

⁴ Équipes d'animation mises en place dans chacune des six régions pastorales et composées d'un vicaire épiscopal et d'agents et agents de pastorale.

6

Que l'équipe pastorale, le Conseil d'orientation pastorale et l'Assemblée de fabrique développent une meilleure connaissance et des liens de collaboration étroits avec les instituts de vie consacrée, les sociétés de vie apostolique⁵ et les mouvements d'Église présents sur leur territoire, pour favoriser l'unité d'action pastorale. Qu'ils collaborent également avec les centres d'éducation de la foi et qu'ils soient attentifs aux actions et projets qui peuvent être menés par des groupes sociaux de leur milieu.

7

Que les prêtres nommés curés de paroisse soient habituellement membres d'une équipe pastorale, afin de pouvoir compter sur l'appui de confrères et d'autres personnes mandatées.

Amélioration des communications

8

Que l'équipe pastorale, le Conseil d'orientation pastorale et l'Assemblée de fabrique développent et intensifient des moyens pour informer régulièrement tous les membres des communautés chrétiennes et la population en général des volets pastoraux et administratifs de la paroisse dont ils font partie, de l'Église diocésaine et de l'Église universelle.

Des façons variées de se rassembler pour la prière

9

Que les communautés chrétiennes locales se rassemblent pour prier sous d'autres formes que la célébration eucharistique, telles que la Liturgie des heures, une rencontre de catéchèse ou un partage biblique, le chapelet médité, l'adoration du Saint Sacrement, la célébration de la Parole, une procession, etc.

L'organisation des communautés

10

Que le mouvement de regroupement de paroisses continue au cours des prochaines années et que les paroisses regroupées tendent vers la fusion de leurs Fabriques tout en tenant compte des différences qui existent entre le milieu rural et urbain, afin de se donner de meilleures conditions pour l'évangélisation.

⁵ Ces deux termes désignent, selon le Droit canonique, les différents types de communautés que nous appelons dans le langage courant des «communautés religieuses» et des «instituts séculiers» et où les types d'engagement pris par les membres ont des modalités diversifiées. (Ex. : les Ursulines, les Pères Eudistes, l'Institut séculier Pie X, etc.)

11

Que d'ici septembre 2007, une équipe d'animation locale soit mise en place dans chaque communauté chrétienne locale. Partageant la responsabilité de l'équipe pastorale de la paroisse, cette équipe est composée de personnes baptisées non-rémunérées (laïques, religieuses ou religieux) dont le service sera reconnu par l'Évêque. En vue d'une meilleure évangélisation, elle s'assure que les quatre aspects principaux de la vie d'une communauté chrétienne se développent dans son milieu. (Voir annexe 2)

12

Que d'ici septembre 2007, on mette sur pied un Conseil d'orientation pastorale dans chaque paroisse fusionnée, ou encore dans chaque regroupement actuel de paroisses. Sous la responsabilité du curé, ce Conseil sera le lieu par excellence de réflexion, d'orientation, d'évaluation de la vie pastorale et de suivi du projet pastoral d'évangélisation. (Voir annexe 3)

Les ressources humaines

13

Qu'à compter de septembre 2005, le Service diocésain d'animation pastorale, en collaboration avec le Service des ressources humaines en pastorale⁶, propose un plan d'action qui fasse appel à la collaboration des communautés chrétiennes, d'une part pour soutenir l'appel au ministère ordonné (prêtre et diacre permanent) ainsi qu'à la vie consacrée (instituts religieux ou séculiers et sociétés de vie apostolique), et d'autre part pour accompagner les personnes qui veulent répondre à cet appel. Que ce plan d'action souligne le fondement de toute vocation dans le baptême et rappelle la valeur de la vocation au mariage chrétien et au célibat.

14

Que le Service des ressources humaines en pastorale, après consultation de l'Association des prêtres retraités et du Conseil presbytéral⁷, propose des modes d'intégration aux équipes pastorales pour les prêtres retraités qui le désirent. Ces prêtres seront appelés non seulement à présider certaines célébrations mais aussi à collaborer au projet pastoral de la paroisse.

⁶ Équipe de personnes, membres du personnel diocésain, qui assure l'accompagnement et la formation continue des prêtres, des agentes et agents de pastorale et des diacres permanents, de même que la supervision et l'accompagnement des stagiaires.

⁷ Conseil composé de prêtres représentant la diversité des ministères qui a pour rôle d'aider l'Évêque dans le gouvernement du Diocèse afin de promouvoir le plus efficacement possible le bien pastoral de la portion du Peuple de Dieu confiée à l'Évêque.

15

Que le Service des ressources humaines en pastorale formule un plan d'action pour appeler au ministère d'agent et d'agente de pastorale les personnes qui ont la formation nécessaire ou qui pourraient compléter cette formation.

16

Que le Service des ressources humaines en pastorale, en partenariat avec les Services administratifs diocésains⁸, soit responsable d'un fonds auquel des paroisses, des communautés religieuses, des fondations ou des individus souscriraient librement. Ce fonds aiderait les paroisses qui ont peu de moyens financiers à engager le personnel pastoral dont elles ont besoin.

17

Que le Service des ressources humaines en pastorale propose aux prêtres, diacres permanents et agents et agentes de pastorale des activités qui développent leur compétence dans la mise en œuvre de la nouvelle évangélisation, dans le cadre de la formation continue qui leur est offerte.

18

Que chaque paroisse s'appuie largement sur l'implication de personnes baptisées non-rémunérées. Que le Conseil d'orientation pastorale, soutenu par l'équipe régionale, se donne un plan d'appel, d'accompagnement, de formation continue et de ressourcement des personnes baptisées engagées dans les divers domaines de la vie paroissiale (telles la liturgie, la catéchèse, la vie fraternelle, l'administration, etc.).

L'action pastorale

19

Que les responsables diocésains de la liturgie fassent connaître la richesse et la signification des rites non-sacramentels déjà existants, et en développent de nouveaux qui s'inscrivent dans le cadre du catéchuménat et du projet catéchétique afin d'aider les familles et les personnes à cheminer dans la foi vers la célébration des sacrements.

20

Que les équipes d'animation locales soutiennent et mettent en valeur le témoignage des fidèles laïcs dans leur vie quotidienne, familiale et professionnelle, ainsi que celui des personnes engagées pour la justice sociale et la solidarité.

⁸ Équipe de personnes, membres du personnel diocésain, qui a pour rôles principaux d'administrer les biens du Diocèse, de gérer son budget annuel et de soutenir les Assemblées de fabrique dans leur tâche.

Questions administratives

21

Que d'ici 2008, les Assemblées de fabrique, après avoir consulté les paroissiens et paroissiennes et en collaboration avec les équipes régionales et les responsables diocésains, déterminent l'utilité pastorale de conserver la propriété de toutes leurs églises et de tous leurs presbytères; cette démarche s'applique aussi aux chapelles de desserte, là où elles existent, en collaboration avec les personnes qui administrent ces chapelles.

Note complémentaire :

Si l'Assemblée de fabrique conclut que le presbytère, et à plus forte raison l'église, ne peuvent plus demeurer sa propriété, elle doit ensuite travailler de concert avec les autorités diocésaines et selon les procédures déjà établies pour déterminer le meilleur usage que pourraient avoir ces bâtiments. Si l'Évêque donne sa permission à la vente d'un presbytère ou d'une église, il détermine en même temps à quelle Fabrique ira le produit financier de cette vente.

22

Que d'ici 2008, les Assemblées de fabrique établissent, là où c'est nécessaire, des liens avec les autres instances du milieu et concluent avec elles des ententes de partenariat pour la gestion et la conservation du patrimoine religieux, en s'inspirant d'ententes déjà existantes.

23

Que chaque paroisse développe des activités catéchétiques et pastorales reliées au patrimoine spirituel et religieux de son milieu. Que ces activités soient offertes à l'ensemble de la population et en particulier aux écoles du territoire.

24

Que les Assemblées de fabrique qui jugent opportun d'alléger leur tâche de gestion des cimetières paroissiaux envisagent la possibilité de se regrouper pour constituer une corporation en vertu de la *Loi sur les cimetières catholiques romains*, corporation qui serait habilitée à gérer plusieurs cimetières.

Note complémentaire :

L'analyse des billets de suggestions et des notes d'ateliers recueillis lors de l'assemblée des 22 et 23 octobre fait ressortir que le plus faible taux d'acceptation de la proposition initiale était principalement dû au malaise découlant de la mention des ententes avec les municipalités ainsi qu'à la peur de perdre le caractère sacré des lieux. La reformulation proposée élimine la mention d'ententes avec les municipalités. Elle affirme également que c'est aux Fabriques de décider si cette action à réaliser permet un allègement de la tâche de gestion. De plus, tel qu'il est mentionné, les nouvelles corporations auraient la tâche de gérer les différents cimetières concernés (aucune fermeture n'est donc envisagée, comme certains pouvaient le craindre). Enfin, le caractère sacré des lieux sera respecté puisque les corporations relèveront de la *Loi sur les cimetières catholiques romains*.

Que l'Archevêque confie aux Services administratifs diocésains le mandat de proposer des façons nouvelles de financer la vie des paroisses, qui leur donnent des possibilités accrues de remplir leur mission d'évangélisation. Ce mandat sera rempli par un comité consultatif permanent formé de représentants du Diocèse et des Fabriques.



Les annexes

L'équipe pastorale

Définition

L'équipe pastorale est un groupe de personnes mandatées par l'Évêque pour partager la charge pastorale au service d'une même mission dans une ou plusieurs paroisses.

Les membres

Le curé reçoit de l'Évêque la charge pastorale de la ou des paroisses. Il est donc le responsable de l'équipe, ce qui ne l'empêche pas de déléguer des tâches d'animation ou de planification à d'autres membres. Il est nommé pour un mandat de six ans.

Le vicaire partage la charge pastorale du curé. Son mandat, reçu de l'Évêque, n'a pas de durée précise.

L'agente ou l'agent de pastorale collabore à la charge pastorale. Elle ou il est nommé par l'Évêque pour un mandat de trois ans sauf dans le cas où il s'agit d'un mandat pour une nouvelle paroisse.

Le diacre permanent peut être nommé membre de l'équipe pastorale dans sa lettre de mission. Certains diacres ont une mission particulière qu'ils remplissent dans d'autres lieux que la paroisse. Cependant, il est toujours souhaitable qu'un lien de soutien mutuel s'établisse avec l'équipe pastorale en place.

Le rôle de l'équipe pastorale

Pour remplir la charge pastorale que l'Évêque leur confie, les membres de l'équipe pastorale ont le souci de vivre avec les chrétiennes et les chrétiens de leurs paroisses des activités qui leur permettent de prier et de célébrer leur foi, d'approfondir leur connaissance de l'Évangile, de développer leur vie communautaire et leur engagement dans le monde.

Les membres de l'équipe pastorale, conscients que les premiers responsables d'une communauté chrétienne locale sont les gens qui l'habitent, favorisent la prise en charge de la communauté par ses membres. L'équipe pastorale a donc la responsabilité de susciter et de reconnaître les charismes des personnes baptisées et de leur confier les responsabilités nécessaires pour répondre aux besoins de la mission. Elle doit voir à la formation des personnes qui acceptent de prendre des responsabilités.

L'équipe pastorale est également responsable de l'unité des différentes communautés locales entre elles et avec l'Église diocésaine.

Note:

Dans plusieurs paroisses ou unités pastorales, l'Assemblée de fabrique engage une personne à titre d'intervenante en pastorale pour être responsable d'un secteur précis de la vie paroissiale, souvent le projet catéchétique. Cette personne n'a pas de mandat de l'Évêque et n'est donc pas membre de l'équipe pastorale. Il va sans dire qu'elle accomplit un service très important et que l'équipe doit maintenir des liens réguliers avec elle, l'invitant aux activités de réflexion ou de planification lorsqu'elle le juge nécessaire.

L'équipe d'animation locale

Mission

L'équipe d'animation locale est une équipe au service de la communauté chrétienne locale pour lui permettre de mieux vivre sa mission et de témoigner de l'Évangile. Pour bien accomplir son service, cette équipe se fonde sur les dimensions essentielles de la mission de l'Église que nous retrouvons dans le livre des Actes des Apôtres (Actes 2, 42-47) et qui s'inspirent de la mission même de Jésus.

Ces dimensions sont :

- la vie fraternelle,
- l'annonce de l'Évangile et l'éducation de la foi,
- la prière et la célébration,
- l'engagement pour la transformation du milieu par des activités d'entraide et de justice sociale.

L'équipe d'animation locale est composée de personnes qui assurent la réalisation de ces quatre grandes dimensions en tenant compte des orientations diocésaines et de celles établies par le Conseil d'orientation pastorale de sa paroisse.

Composition et fonctionnement

Un membre de l'équipe est appelé **délégué-e pastoral-e**. Cette personne est chargée de réunir l'équipe, d'assurer son fonctionnement harmonieux et efficace, et de faire les liens avec la communauté chrétienne locale et la paroisse. Elle exerce un leadership important et un ministère de communion et de mise en contact. Elle fait le lien régulier avec le curé, l'équipe pastorale et le Conseil d'orientation pastorale.

L'idéal est que l'équipe comporte au moins quatre autres personnes. Si ce nombre ne peut être atteint, il faut néanmoins porter la préoccupation des quatre dimensions déjà nommées :

- Un membre est responsable de la **vie fraternelle**. Cette personne demeure attentive à la vie des gens de la communauté. Elle porte le souci de souligner les divers événements heureux ou douloureux, par une participation aux fêtes du milieu, un mot de soutien, un geste de solidarité, etc.

- Un membre est responsable de l'**annonce de l'Évangile et de l'éducation de la foi**. Cette personne supervise les activités de proclamation de la Parole et d'éducation de la foi auprès des divers groupes constituant la communauté.
- Un membre est responsable de la **prière et de la célébration**. Cette personne voit à développer une vie liturgique et une vie de prière dans la communauté locale. Elle coordonne l'action des personnes déjà en place et se préoccupe de la célébration des divers sacrements dans la communauté.
- Un membre est responsable de l'**engagement pour la transformation du monde**. Cette personne veille à ce que la communauté soit fidèle à sa mission de transformer le monde selon les exigences de l'Évangile : attention aux personnes vulnérables, projets de solidarité et de justice sociale, etc.

Notons que les personnes de l'équipe d'animation locale **n'ont pas à tout faire elles-mêmes** mais qu'elles doivent s'assurer que tout s'accomplisse, en suscitant la participation et la coresponsabilité de l'ensemble des membres de la communauté.

Durée du mandat des membres

Les membres de l'équipe d'animation locale assument leur rôle bénévolement. Leur engagement sera normalement d'une durée de trois ans et sera renouvelable une fois. On assurera une rotation de sorte que les membres ne quittent pas tous en même temps.

Reconnaissance du ministère accompli

Il est possible à l'Évêque d'instaurer des ministères reconnus et confiés à des laïques dans son diocèse. Cette possibilité se fonde sur le droit canonique (canon 228, paragraphe 1 et canon 230, paragraphe 3). Elle est mentionnée en particulier dans deux textes du pape Jean-Paul II, soit l'exhortation apostolique *Christifideles laici* sur la vocation et la mission des laïques dans l'Église et dans le monde (décembre 1988) au n° 23 et l'exhortation apostolique *Ecclesia in America* (décembre 1999) au n° 44. Le souhait que de tels ministères soient reconnus a aussi été formulé par notre *Synode diocésain* de 1995, dans l'article 56 de la loi synodale.

Ces ministères comportent les caractéristiques suivantes :

- des services précis,
- nécessaires à la vie de l'Église,
- comportant une responsabilité effective,
- avec une mission confiée par l'Évêque ou ses collaborateurs,
- pour une certaine durée.

Les services rendus par les membres de l'équipe d'animation locale répondent à ces conditions et pourraient donc être des ministères reconnus par l'Évêque. **Il faut prévoir que la mise en place et l'expérimentation de ces services prendra un certain temps et l'Évêque souhaite respecter ce délai avant de leur donner officiellement la qualification de *ministères*.** Par ailleurs, l'appel d'une personne à assumer l'un ou l'autre de ces services sera fait par le curé et son équipe pastorale.

L'esprit de l'équipe d'animation locale

Afin de susciter la participation et l'implication d'un grand nombre de personnes de la communauté, l'équipe doit accomplir ses tâches avec l'esprit suivant :

- Favoriser des actions en lien avec le projet pastoral de la paroisse.
- Identifier des besoins spécifiques à son milieu, en consultant régulièrement les membres de la communauté.
- Coordonner le travail de nombreuses personnes et se préoccuper de la relève.
- Tisser des liens avec les autres communautés locales et travailler en collaboration et selon les orientations fournies par le Conseil d'orientation pastorale.

Le Conseil d'orientation pastorale

Mission

Le Conseil d'orientation pastorale permet le passage vers une Église où la manière d'exercer le gouvernement favorise la communion entre les personnes. Il est l'instance où se vit la prise en charge commune de la paroisse ou du regroupement actuel de paroisses.

Membres

Le Conseil est présidé par le curé, qui peut en déléguer l'animation et la coordination à un co-président ou une co-présidente laïque.

Il est constitué des membres de l'équipe pastorale et d'un ou plusieurs membres des équipes d'animation locales. Un membre de l'Assemblée de fabrique en fait également partie pour faciliter les liens entre la vie pastorale et l'administration. D'autres personnes peuvent y être associées en raison de leur compétence ou de leurs expériences particulières.

Durée du mandat

Outre les membres de l'équipe pastorale dont la durée du mandat est déterminée par la nomination de l'Évêque, les autres membres délégués appartenant à l'une ou l'autre des communautés chrétiennes locales ont un mandat de trois ans, renouvelable une fois. On assurera une rotation de telle sorte qu'il n'y ait pas beaucoup de membres qui quittent en même temps.

Rôle

Le Conseil d'orientation pastorale est avant tout un lieu de réflexion, d'orientation et d'évaluation.

Il n'a généralement pas pour rôle d'organiser le travail concret dans les communautés chrétiennes locales. Il accueille et évalue les diverses initiatives prises par des personnes et des groupes et peut aussi soutenir des initiatives qui ne sont pas rattachées à une communauté particulière mais qui intéressent toute la paroisse.

Ses préoccupations sont entre autres:

- Établir les priorités pastorales en lien avec le projet pastoral et les évaluer.
- Réfléchir sur des politiques d'ensemble pour la célébration des sacrements, la formation à la vie chrétienne, la collaboration avec les organismes régionaux, etc.
- Établir des liens avec des mouvements, des communautés religieuses et d'autres groupes en action sur le territoire.
- Intégrer des prêtres retraités au projet pastoral.

Se rappelant que la prise en charge commune de la mission est son principe de base, le Conseil d'orientation pastorale confiera aux communautés chrétiennes locales toutes les activités qu'elles sont aptes à assurer par elles-mêmes; il ne se substituera pas à l'équipe d'animation locale ni à l'équipe pastorale.

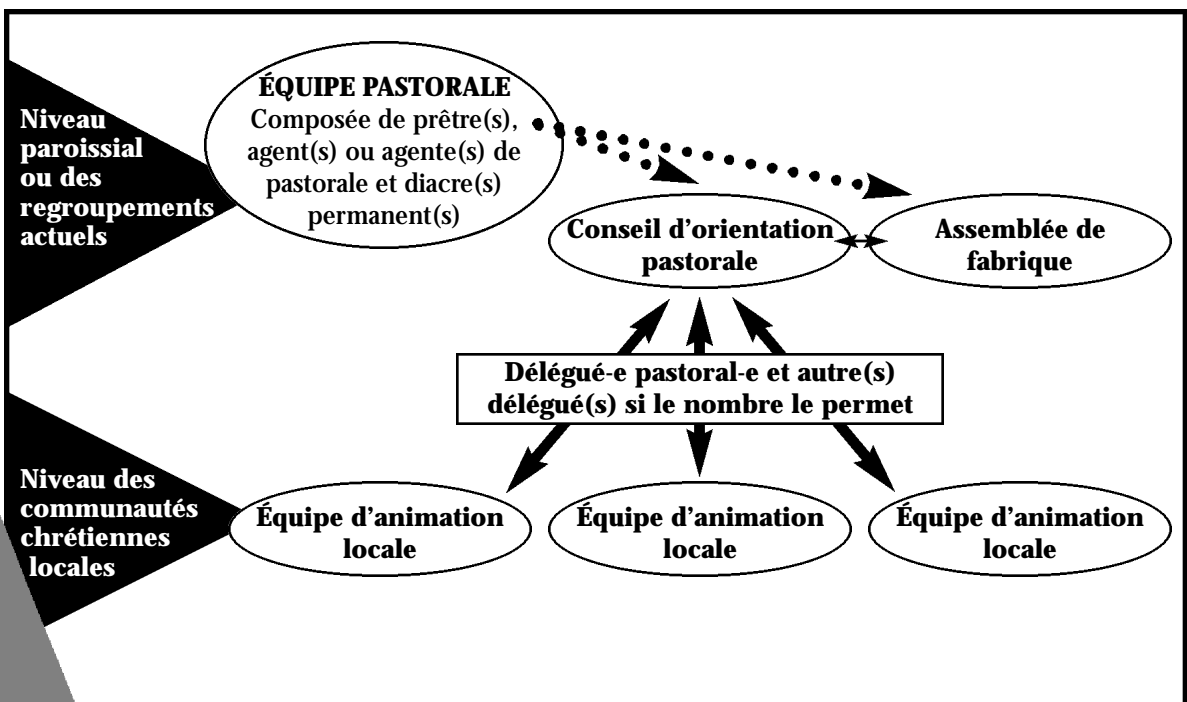
Précisions sur l'organisation des communautés

Distinction entre paroisse et communauté

Nous pouvons exprimer par un tableau les caractéristiques respectives d'une paroisse et d'une communauté chrétienne locale :

Paroisse	Communauté chrétienne locale
<ul style="list-style-type: none"> • Tous les catholiques d'un territoire en font partie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Elle est composée de catholiques qui se rassemblent pour célébrer et soutenir leur foi.
<ul style="list-style-type: none"> • Elle rend visible l'Église en ce lieu et permet de vivre tous les aspects de la vie chrétienne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Elle rend visible l'Église dans son milieu et vit plusieurs aspects de la vie chrétienne.
<ul style="list-style-type: none"> • Sa charge pastorale est confiée à un curé et à une équipe. 	<ul style="list-style-type: none"> • Son animation repose davantage sur ses membres, appuyés et soutenus par le curé et l'équipe pastorale.
<ul style="list-style-type: none"> • Ses membres ont un sentiment d'appartenance variable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ses membres développent un fort sentiment d'appartenance.
<ul style="list-style-type: none"> • Ses biens matériels sont gérés par une Fabrique, selon une loi civile qui confère aussi des pouvoirs à l'Évêque. 	<ul style="list-style-type: none"> • Elle n'a pas d'entité légale mais elle reçoit des ressources de la Fabrique qui gère les biens d'un ensemble plus vaste.
<ul style="list-style-type: none"> • Elle est composée d'une ou de plusieurs communautés chrétiennes locales; elle possède une ou plusieurs églises. 	<ul style="list-style-type: none"> • Elle est généralement regroupée autour d'une église ou d'une chapelle de desserte.

Illustration de la nouvelle organisation découlant des « Actions à réaliser » 11 et 12



Graphisme

Greco communication Design

Imprimeur

Imprimerie Le Renouveau inc.



1073, boul. René-Lévesque Ouest
Sillery (Québec) G1S 4R5
Tél. : (418) 688-1211
Télec. : (418) 688-1399
diocese@diocesequebec.qc.ca

Février 2005